



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

INTRODUCTION :

Le présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte inédit puisqu'il intervient alors que le budget de l'État n'a pas été voté. Le budget de l'État fonctionne aujourd'hui sur la base d'une loi spéciale votée le 20 décembre dernier qui vise à reconduire les dispositions et les montants du budget 2024.

Aussi, les éléments macro-économiques ne s'appuient pas sur les prévisions du gouvernement que nous ne connaissons pas au moment de la rédaction de ce rapport. Il s'appuie sur les prévisions de grandes institutions. Afin d'avoir un budget le plus sincère possible, la commune a fait le choix de reporter son vote au conseil municipal du mardi 25 mars 2025.

I) ELEMENTS DE CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE

Contexte national et local :

Croissance :

Au 16.12.2024, la Banque de France estimait le taux de croissance de l'économie française en 2025 à 0,9%. Les experts indiquent que plus la période d'incertitude perdure plus l'impact négatif sur la croissance sera fort. Le Gouvernement avait prévu une croissance de +1,4% en 2024, elle devrait finalement atteindre 0.9% (14/01/2025). L'année 2025 ne sera donc pas une année de reprise.

Emploi :

Selon les prévisions le taux de chômage national atteindrait 7,4% en 2024. Il est près de 2 points inférieurs en Ille-et-Vilaine. La Banque de France évoque pour 2025 un taux qui progresserait pour arriver à près de 8%.

Logement :

On observe parallèlement une baisse de la confiance des chefs d'entreprises dans l'avenir. Sur la situation du logement, l'année 2025 verra la poursuite de la tendance depuis maintenant 6 ans de la baisse de la production de logements ce qui accentue la crise de la demande de logements sur la Métropole et le Département. Plus de 44 000 demandes de logements sont en attentes en Ille-et-Vilaine. Cette crise immobilière impacte fortement les communes, les intercommunalités et surtout les départements avec une baisse des droits de mutation.

Inflation :

Le taux d'inflation a poursuivi sa décline en 2024 pour atteindre d'après les estimations 1.3%. Ce taux d'inflation devrait peu évoluer en 2025 sur la base de la situation que nous connaissons actuellement (estimé à 1.4%).

Déficit :

L'année 2024 restera une année record puisque l'écart entre la prévision de déficit du budget de l'Etat et le réalisé n'aura jamais été aussi élevé avec près de deux points d'écart. C'est du jamais vu. Il atteindrait en 2024 6,1% du PIB. Le gouvernement actuel parie sur un retour vers 5,4% en 2025. Parallèlement, la dette n'a cessé de se creuser pour atteindre là aussi des sommes records avec plus de 3 300 milliards. Elle aura ainsi progressé sur les 7 dernières années de près de 35%.

Fiscalité locale :

Alors que les collectivités locales ne représentent que 8% de la dette totale, le précédent gouvernement avait prévu un taux d'effort de près de 40% pour les collectivités. Pour rappel, il convient ici de préciser que la loi nous oblige à adopter des budgets en équilibre et que l'endettement des collectivités territoriales est plutôt vertueux puisque ce sont elles qui financent les ¾ des investissements publics, au premier rang desquels ceux devant permettre d'atteindre les objectifs définis par l'Etat lui-même dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Initialement prévu à 5 milliards par le gouvernement Barnier, lors du discours de politique générale du 14 janvier du gouvernement Bayrou, l'effort demandé aux collectivités par le gouvernement pour réduire le déficit public a été annoncé à hauteur de 2,2 milliards en 2025.

Depuis 2018, la revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation est égale à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté, en glissement, entre le mois de novembre $n-2$ et le mois de novembre $n-1$. Sur cette base, le taux de revalorisation des valeurs locatives devrait être de 1,7% (INSEE note 29 11 2024).

II) SITUATION COMMUNALE :

Introduction :

La collectivité se trouve dans le flou le plus total du fait de l'absence du vote du budget 2025 à l'Assemblée Nationale et au Sénat. Elle sait que les collectivités locales vont être impactées par les décisions d'économies budgétaires. Par capillarité, elle subira le contrecoup des économies réalisées par la Région, la Métropole et surtout le Département confronté à une situation historique de fragilisation extrême de sa situation budgétaire. Ainsi, du 1.01.2023 au 31.12.2024, le département a enregistré chaque jour une perte de 105 000€.

C'est pourquoi encore plus cette année que les années précédentes, il faudra faire preuve de prudence sur nos prévisions de recettes et sur la maîtrise attentive de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement.

1° SECTION DE FONCTIONNEMENT :

a) Dépenses :

Les priorités budgétaires affichées sont :

- d'agir pour un cadre de vie de qualité avec le plan de végétalisation de la commune qui comprend la plantation d'arbres, l'éco-pâturage, l'entretien de nos espaces verts, chemins et de l'étang, le zéro-phyto ...
- de poursuivre l'évolution de notre politique culturelle (bibliothèque, programmation culturelle, expo plein air, fête de la musique),

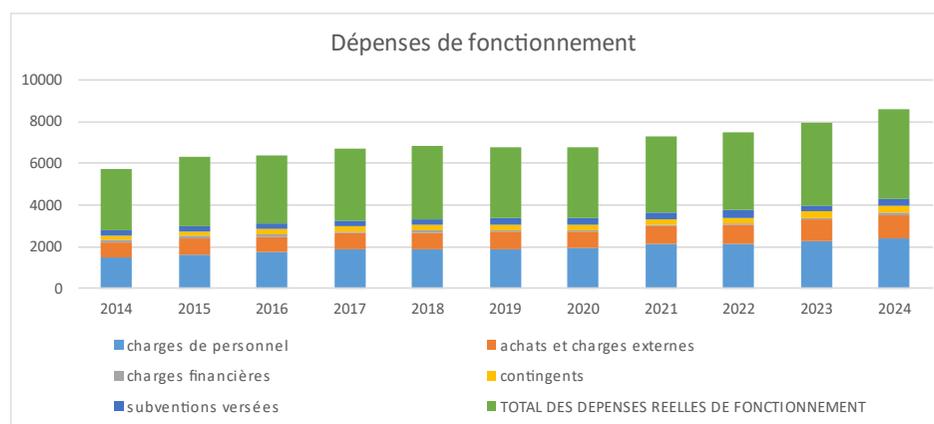
- de renforcer la politique jeunesse de la collectivité
- d'accompagner fortement la vie associative et sportive ;
- l'ouverture de la piscine intercommunale.

On intègre :

- les hausses pluriannuelles des charges liées aux dépenses de personnel prévues de la CNARCL (prévision de +12% sur 4 ans) et celle de la cotisation du CDG (1.3% à 1.6%);
- les hausses des participations communales aux organismes intercommunaux (syrenor, cias, école de musique, siva aqua ouest, l'oscor). Pour ces organismes, la perte de subventions des autres collectivités aura vraisemblablement un impact. Il s'y ajoute aussi l'impact de l'évolution de la population qui atteint désormais 5 565.
- l'impact de la diminution des effectifs scolaires.
- le coût de l'énergie, de l'alimentation, des différents contrats.
- après une baisse continue de nos frais financiers, les dépenses complémentaires suite à la mobilisation totale de l'emprunt souscrit auprès de l'AFL.

b) Évolution des charges de fonctionnement :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
charges de personnel	1509	1621	1729	1860	1893	1903	1932	2153	2158	2239	2380
achats et charges externes	686	759	759	768	790	822	777	821	890	1077	1150
charges financières	127	133	130	111	103	97	89	86	76	69	96
contingents	221	222	228	232	234	249	263	271	284	299	352
subventions versées	240	262	272	301	314	312	328	326	359	314	339
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2927	3327	3283	3431	3495	3383	3389	3657	3767	3998	4317



c) Indemnités des élus :

En application de l'article L2123-24-1-1 du CGCT introduit par les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités des élus doit être présenté lors de l'examen du budget. Pour la commune de Saint-Gilles, l'état annuel des indemnités versées est le suivant :

	COMMUNE DE SAINT-GILLES	MONTANT BRUT ANNUEL
Philippe THEBAULT	Maire	27 129.36€
Françoise FISELIER	1er Adjoint	9 199.32€
Ludovic COULOMBEL	2 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Isabelle MENEZO	3 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Franck GALLEE	4 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Marianne JEZEQUEL	5 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Antoine LE FRECHE	6 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Marie ASPLIN	7 ^{ème} Adjoint	9 199.32€
Michel KERVOAS	8 ^{ème} Adjoint	8 074.96€
Claude GAULTIER	Conseiller délégué	2 643.84€
Dany BETHUEL	Conseiller délégué	2 643.84€
Loïc LEMAITRE	Conseiller délégué	2 643.84€
Thomas LE SAULNIER	Conseiller délégué	2 643.84€
Régis LEMARCHAND	Conseiller délégué	2 643.84€

d) Recettes

- Prudence sur nos prévisions de recettes liées aux produits des services avec le choix d'augmenter certains de nos tarifs communaux ;
- Prudence aussi liées aux recettes d'impôts et taxes avec l'hypothèse d'une revalorisation des bases à 1,3% ;
- Stagnation de la DGF, intégration d'une baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire de 6 000€
- Pour la 7^{ème} année consécutive, il est décidé de ne pas augmenter le taux des impôts communaux ;

- Hypothèse retenue après deux années de baisse d'une stabilisation des droits de mutation pour 2025 ;
- Il est prévu de poursuivre l'exonération de taxe sur le foncier non-bâti pour les parcelles agricoles exploitées en bio.

2° SECTION D'INVESTISSEMENT :

a) Dépenses :

Ce budget se veut un budget conforme aux engagements pris devant les habitants. Il veut tout en préparant l'avenir, se consacrer au quotidien des habitants en matière de vivre ensemble, de cohésion sociale, de préservation de la biodiversité. Par ce fort investissement, il veut aussi ainsi contribuer au soutien indirect à l'activité économique.

Les dépenses d'investissement sont réparties dans les opérations suivantes :

- 31 : écoles
- 53 : matériel administratif
- 82 : terrains
- 104 : matériel divers
- 119 : opérations bâtiments
- 157 : infrastructures sports
- 208 : salle multifonctions
- 221 : AP/CP 5 extension groupe scolaire
- 224 : AP/CP 8 maison des associations
- 225 : ZAC Ile des Bois
- 226 : aménagement centre bourg
- 228 : AP/CP 10 Médiathèque
- 229 : AP/CP 11 Restaurant Scolaire
- 230 : AP/CP 12 Salle des Sports

Il s'agit ainsi :

- de poursuivre en 2025 les investissements permettant de diminuer les consommations énergétiques avec la réfection de la toiture de l'école maternelle, la réfection-agrandissement du restaurant scolaire ainsi que d'autres bâtiments du parc;
- du fait de la procédure de contentieux déposée au tribunal administratif relative à la zac multisites, de suspendre le projet de la médiathèque;
- de finaliser les aménagements paysagers prévus sur l'espace destiné aux terrains de tennis extérieur et l'avenue de l'étang suite à sa réfection ;
- d'améliorer notre cadre de vie avec la réfection d'un nouveau chemin communal qui reliera la rue de St-Brieuc au complexe sportif du Triskell et à la zone d'activité ;
- de poursuivre nos actions à destination des jeunes avec la réalisation de chantiers jeunes ;
- de prévoir les dépenses usuelles d'entretien et d'adaptation des bâtiments communaux et la mise à jour du parc informatique-

- de prendre en compte le remboursement du capital des emprunts ;
- d'intégrer les restes à réaliser 2025 comme par exemple la mise en place de totems en entrée de bourg, la pose d'une nouvelle signalétique en cœur de bourg ;
- de prendre en compte :- l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses de voirie répartie comme suit :
 - Enveloppe 2025 : 800 000€ qui concernent la réalisation d'un rond-point à la sortie ouest de la RN12 direction St-Gilles et la création d'une piste cyclable vers Clays.
- Prise en compte de l'enveloppe allouée dans le cadre de la métropolisation pour exercer les dépenses d'éclairage public répartie comme suit :
 - Enveloppe 2025 : 18 622 € pour la rue de Montfort et 20 000€ pour la rue de la Prouverie ;
 - Enveloppe fin 2025-début 2025 : 166 300 € pour les rues des écoles, des archers, du point aux moines, de la vigne, pour les impasses du Moulinet, de la Rabine et du Gros Chêne.

b) Recettes :

- Pour cette année 2025, il est prévu de solder la totalité du recours à l'emprunt soit à ce stade 1,49 millions.
- Il importe aussi de veiller à chercher de nouvelles recettes via des demandes de subvention tout en sachant que les subventions d'Etat et des autres partenaires Région, Département, Métropole devraient diminuer.
- Du fait du recours contentieux de la ZAC, il convient aussi de ne pas intégrer la participation aux équipements publics de l'aménageur de la zac multisites pour 640 000€.
- L'Etat a évoqué une baisse du taux de FCTVA, il faudra bien naturellement si cette volonté se confirme intégrer cette perte de recettes.

III) LA DETTE :

a) Endettement pluriannuel :

exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
capital	254 866,12 €	266 162,81 €	271 810,85 €	278 161,83 €	274 544,67 €	259 256,48 €	254 185,35 €	259 520,67 €	265 093,95€	270 915,24 €	276 995,06 €	298 376,54 €
intérêts+frais	96 732,65 €	121 815,74 €	111 016,57 €	100 642,73 €	93 753,13 €	86 754,73 €	79 642,34 €	72 410,61 €	64 513,91 €	58 747,68 €	66 036,33 €	96 412,99 €
annuité	351 598,77 €	387 978,55 €	382 827,42 €	378 804,56 €	368 297,80 €	346 011,21 €	333 827,69 €	331 931,28 €	330 147,86 €	329 662,92 €	343 031,39 €	394 789,53 €
dette par habitant (capital restant dû/nombre d'habitants)	1 095 €	1 016 €	949 €	873 €	769 €	668 €	596 €	534 €	476,00 €	422,85 €	362,35 €	670,24 €

b) Structure de la dette au 31 décembre 2024 :

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement + durée	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					75 000,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					75 000,00									
	ETS CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	11/12/2018		10/09/2020 (10 ans)	75 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					6 612 840,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 654 850,18					269 495,06	66 036,33	0,00	23 255,03
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 654 850,18					269 495,06	66 036,33	0,00	23 255,03
1220953		0,00	A-1	102 437,75	2,42	R		4,510	31 242,17	6 028,96	0,00	3 079,96
223886		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,790	36 480,07	1 098,57	0,00	0,00
2822		0,00	A-1	0,00	20,50	F		3,770	0,00	0,00	0,00	0,00
282534		0,00	A-1	1 092 500,00	9,42	F		3,570	115 000,00	41 568,19	0,00	6 500,37
40418		0,00	A-1	393 992,43	14,83	V		1,473	53 812,82	16 094,72	0,00	13 591,10
DD07950961		0,00	A-1	65 920,00	1,92	F		1,525	32 960,00	1 245,89	0,00	83,60
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		37 500,00					7 500,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1687 Autres dettes (total)		0,00		37 500,00				7 500,00	0,00	0,00	0,00	
		0,00	A-1	37 500,00	4,75	F	0,000	7 500,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		1 692 350,18				276 995,06	66 036,33	0,00	23 255,03	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS :

Le programme d'action foncière :

Commune	Adresse	Désignation cadastrale	convention de mise en réserve				Contributions			
			N° convention	durée de portage	terme de la convention	prix	obs.	Contribution annuelle	nombre de mois	Contribution 2024
SAINT-GILLES	15 et 17 rue du Centre	AB1391 (ex AB0091)	07.272 AVT1	15	31/03/2022	200 816,42 €	0	5 881,00 €	12	5 881,00 €
SAINT-GILLES	15 rue de Saint Brieuc	AB0114 AB0115	10.962 AVT1	13	30/03/2023	324 000,00 €	0	2 064,00 €	12	2 064,00 €
SAINT-GILLES	19 rue de Saint Brieuc	AB0117 AB0118	18C0645	5	31/07/2023	260 000,00 €	0	754,00 €	12	754,00 €
SAINT-GILLES	23 rue de Saint Brieuc	AB0189	11.790 AVT1	12	31/03/2023	130 000,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	25 rue de Saint Brieuc	AB0174 AB0188	15C0623	10	30/06/2025	270 000,00 €	0	1 117,25 €	12	1 117,25 €
SAINT-GILLES	27 rue de Saint Brieuc	AB0122 AB1134	10.492 AVT1	13	30/09/2023	195 000,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	29 rue de Saint Brieuc	AB1135	15C0623	10	30/06/2025	20 000,00 €	0	84,80 €	12	84,80 €
SAINT-GILLES	le Champ Priour	AB0072 AB1108	16C0301 AVT	10	01/10/2025	548 250,00 €	0	2 193,00 €	12	2 193,00 €
SAINT-GILLES	Le Gripail	B0381 B0382	05.065	20	30/06/2025	34 151,00 €	0	- €	12	- €
SAINT-GILLES	rue de Saint Brieuc	AB1343	19C0964	10	31/10/2029	37 362,50 €	0	125,16 €	12	125,16 €
TOTAL						2 019 579,92 €		12 219,21 €		12 219,21 €